



CARNIERES

Chef lieu de canton

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE
PROGRAMME D'ETUDE**

SEPTEMBRE 1989



PRESENTATION

Carnières, chef lieu de canton, compte environ 1100 habitants.

L'espace urbanisé se divise en deux zones :

- le village centre défini par :
 - . une urbanisation traditionnelle fortement marquée par la succession des petites fermes à pignons sur rue, mêlées à quelques grandes fermes et maisons de notables.
 - . une urbanisation récente principalement le long des axes de communication (maisons individuelles implantées en recul par rapport à la rue).
- le hameau de Boistrancourt installé de part et d'autre de la nationale 43 qui traverse l'extrémité sud du territoire communal.

L'espace agricole en openfield ne laisse que peu de place aux essences végétales arbustives ou de hautes tiges. Les zones urbanisées sont en revanche plus riches en plantations d'arbres et de haies :

- la division parcellaire en fines lanières très longues correspondant à l'organisation des petites fermes à pignons sur rue a favorisé la création de nombreux jardins en coeur d'îlots.
- sur la Nationale, la ferme et le château sont largement environnés de parcs.

En revanche, les espaces communaux non bâtis (place, rues, abords d'équipements publics...) sont pour la plupart exclusivement minéraux.

La Municipalité, consciente que de leur mise en valeur dépend en grande partie l'amélioration du cadre de vie de la commune, a décidé d'entreprendre une opération d'aménagement cohérente sur un ensemble de sites, à savoir :

- le centre communal
- les abords de la Salle Léon Moisselin
- les entrées de l'agglomération et les talus
- le cimetière
- les rues
- la traversée du hameau de Boistrancourt par la N. 43.

Afin que chacun participe à cette opération d'embellissement de la commune, la Municipalité souhaite qu'un ensemble d'actions d'accompagnement visant à sensibiliser la population soit mis en place, en particulier :

- une exposition et la présentation publique des projets municipaux par le bureau d'études (à l'occasion d'une fête communale, par exemple)
- la création d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères destiné aux habitants.
- l'animation dans les écoles d'ateliers portant sur l'architecture et le paysage par l'équipe de l'Ecole des Passemurailles du C.A.U.E.

PLAN DE LA COMMUNE



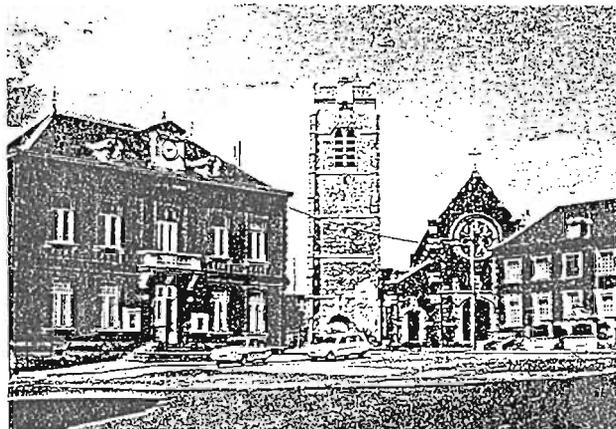
Echelle 1/5000

LE CENTRE COMMUNAL

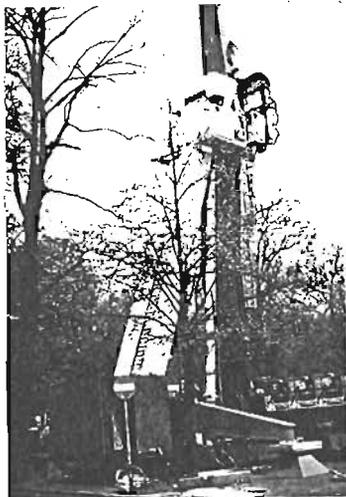
La mairie, l'église et le presbytère ouvrent sur une vaste place aménagée pour partie en carrefour routier et pour partie en aire de stationnement.

Là, comme dans de nombreuses communes, la visibilité et le confort de l'automobiliste ainsi que la "ducasse" annuelle interdiraient toute plantation.

Cependant, la plantation d'arbres de hautes tiges permettrait de recomposer l'espace et aiderait à mettre en valeur le patrimoine architectural. (A noter la reconstruction de l'église sur les plans de Louis Cordonnier, célèbre architecte qui dessina, entre autres, l'opéra de Lille).



Aujourd'hui, les plus récentes études de circulation automobile tendent à prouver qu'au plus les voies sont larges et dégagées en centre ville, au plus les risques d'accidents sont nombreux.



Manège sur une place plantée aux Pays-Bas.

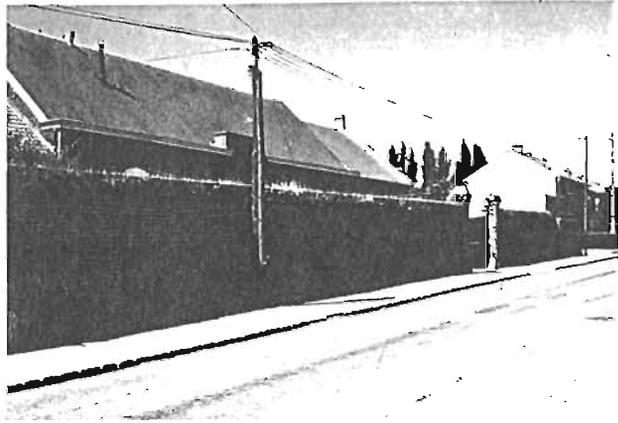
Par ailleurs, un voyage chez nos voisins néerlandais suffirait à nous montrer qu'arbres de hautes tiges et manèges ne sont pas incompatibles.

Une esquisse chiffrée portant sur l'aménagement de la place du Général de Gaulle permettra d'apprécier les potentialités paysagères du site et l'intérêt de sa plantation.

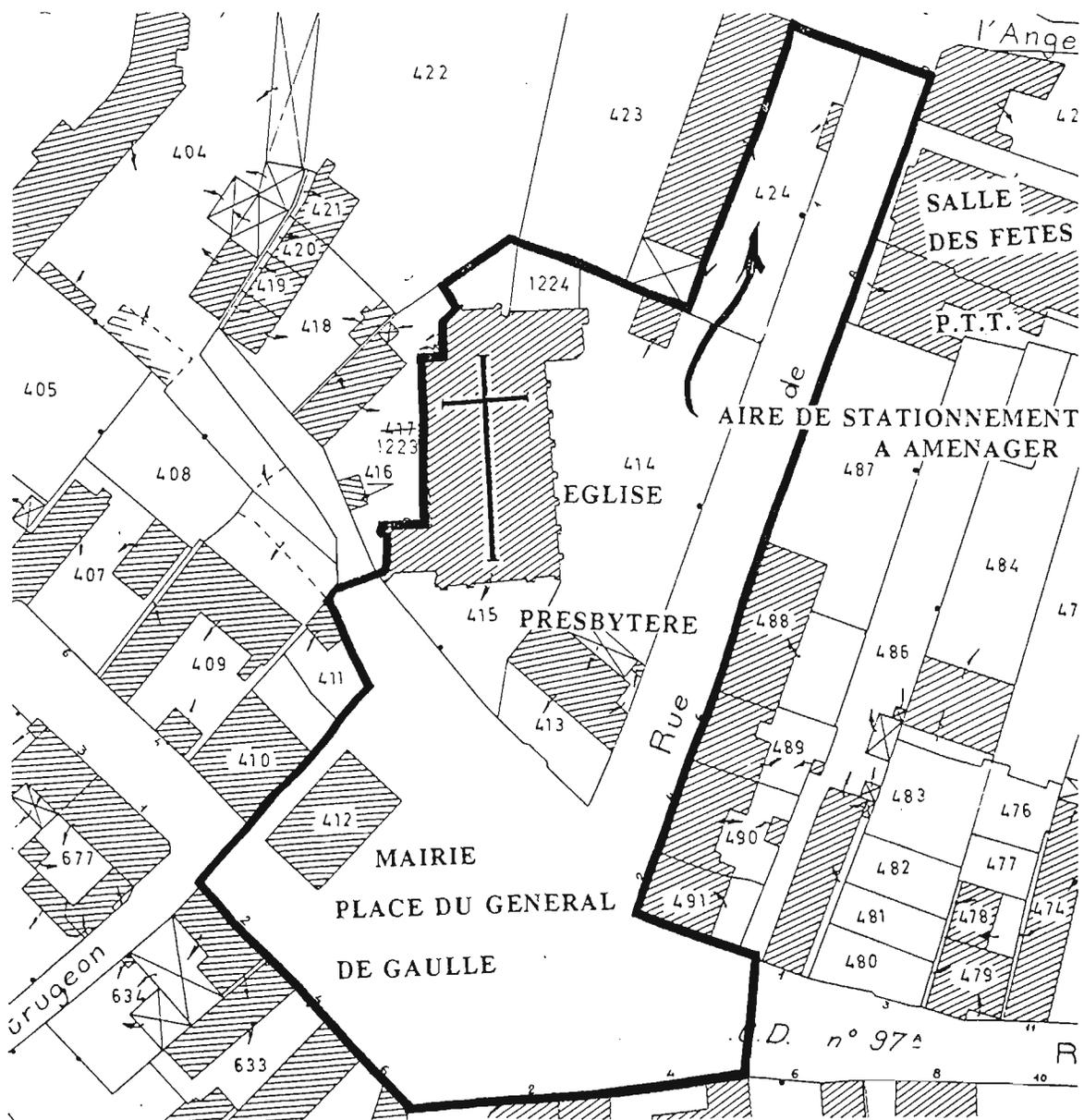
Outre la place du Général de Gaulle, le parvis et les arrières de l'église ainsi que les abords des bureaux P.T.T. méritent d'être aménagés.

La possibilité de créer une aire de stationnement face aux P.T.T. et à la salle des fêtes et de la relier par un chemin piétonnier à la Place doit être envisagée dans la recherche d'une convivialité maximale.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux sur ce lieu stratégique de la vie locale.



Derrière le mur, une aire de stationnement pour desservir les bureaux P.T.T. et la salle des fêtes.



Echelle 1/1000

LES ABORDS DE LA SALLE LEON MOISSELIN

Les exigences conjointes de l'accessibilité automobile à l'équipement, du stationnement, de l'échelle et du volume du bâtiment, de sa protection, ainsi que la configuration ingrate de la parcelle ont conduit au rejet de la salle L. Moisselin en fond de terrain.

La présence de la construction n'est manifeste que dans une grille dont la banalité convient mal pour marquer l'entrée d'un équipement essentiel de la vie locale.



Entrée rue Pierre Curie

Le jeu de billon souffre du même environnement dont la dureté n'est adoucie que par les plantations des propriétés privées voisines qui débordent avec bonheur sur le terrain communal.

L'espace libre jouxtant la salle pourrait être aménagé afin de compléter les activités sportives de plein air offertes aux habitants.

Une esquisse chiffrée fera valoir les possibilités paysagères et les capacités d'occupation du terrain.



SALLE L. MOISSELIN

Echelle 1/5000

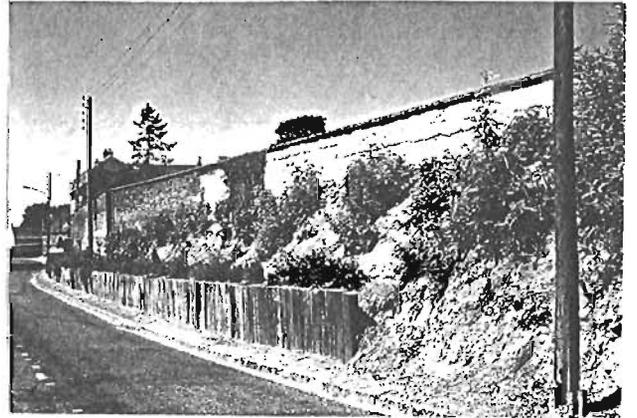
LES ENTREES DANS L'AGGLOMERATION ET L'AMENAGEMENT DES TALUS

La commune compte de nombreux talus tant aux abords du secteur urbanisé que dans l'agglomération elle-même. Certains aménagements ont été entrepris dans les secteurs où des risques d'affaissements ont été craints.

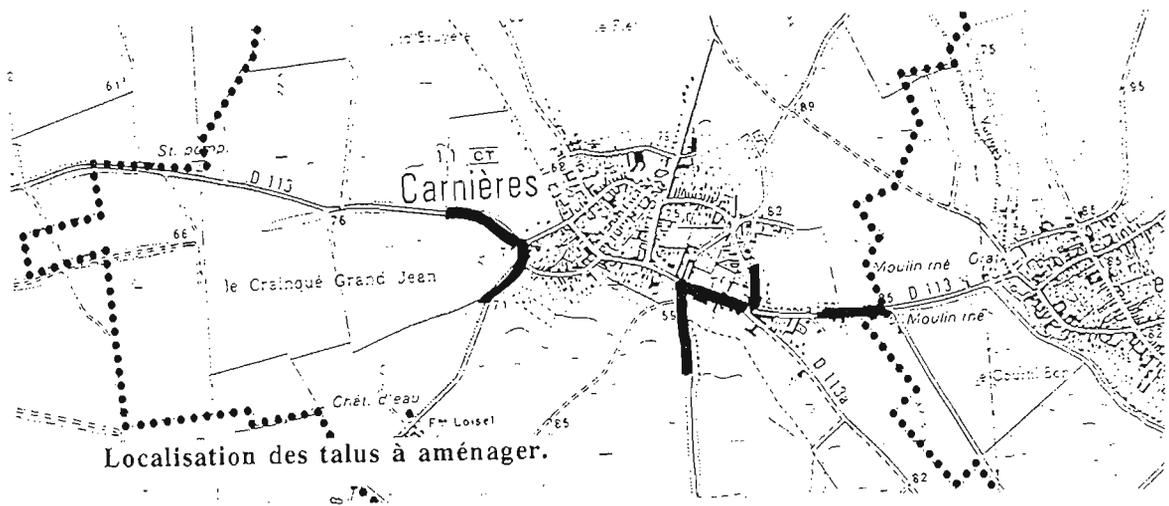
Un avant-Projet-Sommaire chiffré permettra d'entreprendre rapidement des travaux, qui sans être particulièrement coûteux, transformeront de façon sensible le cadre de vie communal.



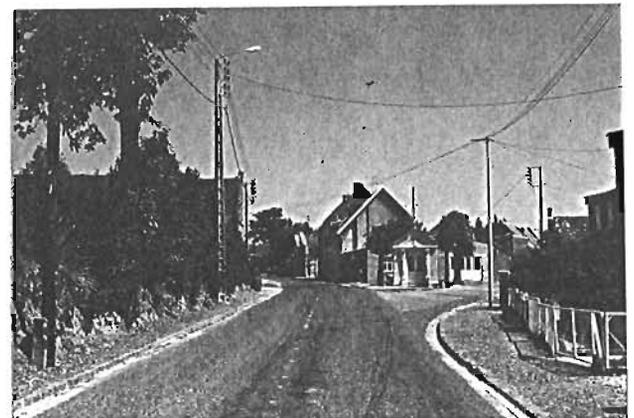
Entrée de Carnières. D.113



Rue Pierre Curie



Rue J.B. Lebas venant de la D. 118

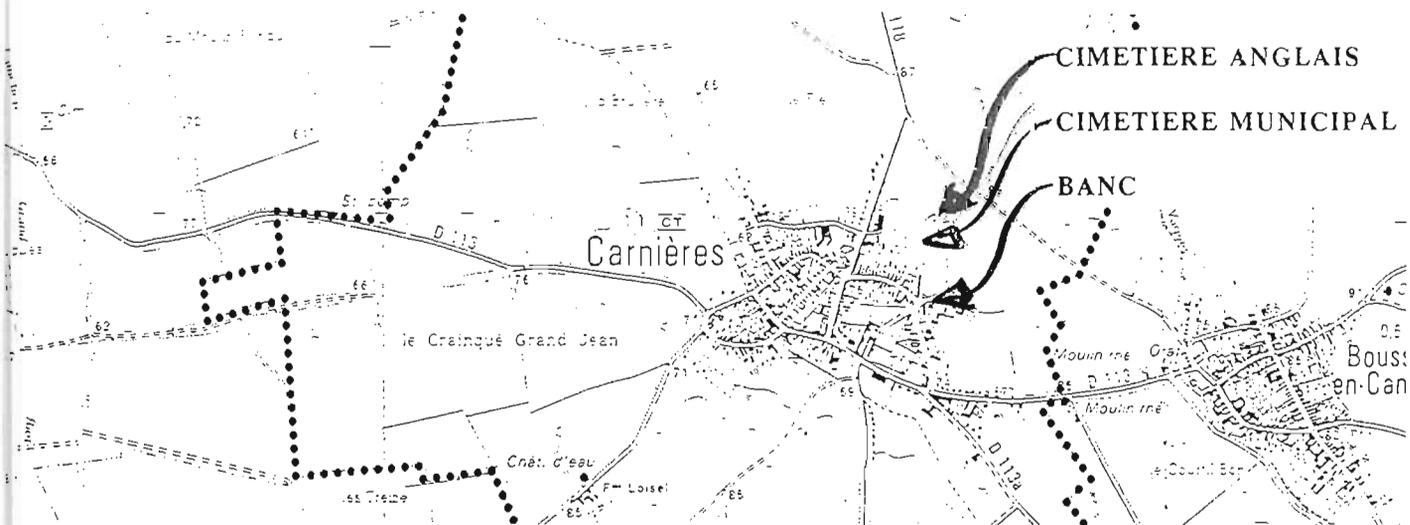


Rue Pierre Curie, vue vers la chapelle

LE CIMETIERE ET SES ABORDS

A la limite de la zone urbanisée Nord-Est de la commune, le cimetière municipal, installé dans un terrain contigu à un cimetière anglais, est situé sur une légère hauteur d'où l'on perçoit le paysage environnant.

La départementale 97 qui lui donne accès doit son caractère champêtre aux talus qui la bordent. Elle est rapidement coupée par la D.118 qui permet de rejoindre le centre de la commune ou Boussières-en-Cambrésis.



C'est pourquoi, outre les traditionnelles visites de recueillement auprès des tombes, le cimetière est un lieu de passage des promeneurs.

Ces cheminements expliquent l'installation d'un banc à l'angle de la rue du Maréchal Leclerc et de la voie de Boussières, mais l'absence d'aménagement paysagé aux abords de ce banc rend son utilisation peu agréable. Par ailleurs la dégradation de la chaussée contribue aussi à perturber la qualité de la promenade.



Entrée des cimetières



Angle de la rue du Mal. Leclerc
et de la voie de Boussières.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré portant sur

- le paysagement du cimetière municipal, l'aménagement de ses abords, ses clôtures et son entrée
- le paysagement de l'angle de la rue du Maréchal Leclerc et de la voie de Boussières
- l'aménagement d'une bande de terrain longeant la rue du Mal Leclerc et faisant transition entre la zone urbanisée de la commune et la zone agricole

permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement sur ce site des travaux.

PAYSAGEMENT DES RUES

LA RUE DE BOUSSIÈRES

Elle est bordée de larges trottoirs sur lesquels les automobilistes stationnent de façon anarchique sans se préoccuper de laisser un passage aux piétons.

Ces trottoirs pourraient être plantés d'arbres de hautes tiges, de haies masquant les clôtures riveraines qui ne sont pas toujours de qualité ou de haies protégeant le cheminement des piétons et intégrant l'abri-bus dans un cadre plus verdoyant.

Des espaces mixtes permettant aussi le stationnement des véhicules pourraient être prévus mais rien ne justifie qu'ils envahissent l'ensemble des bas-côtés.

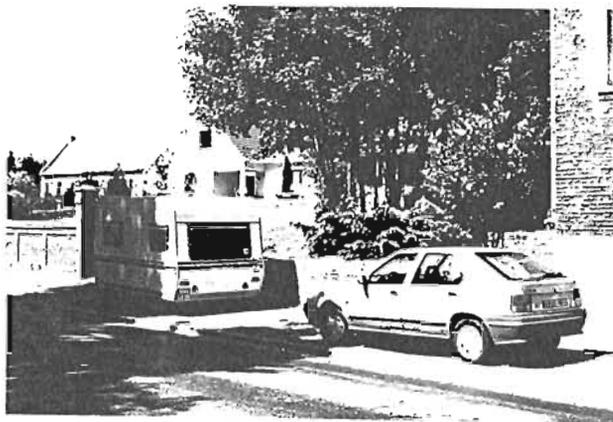
LA RUE DE RIEUX

Elle présente un problème similaire à celui de la rue de Boussières. En particulier la plantation et l'achèvement des trottoirs devant la grille de la gendarmerie s'avèrent urgents.

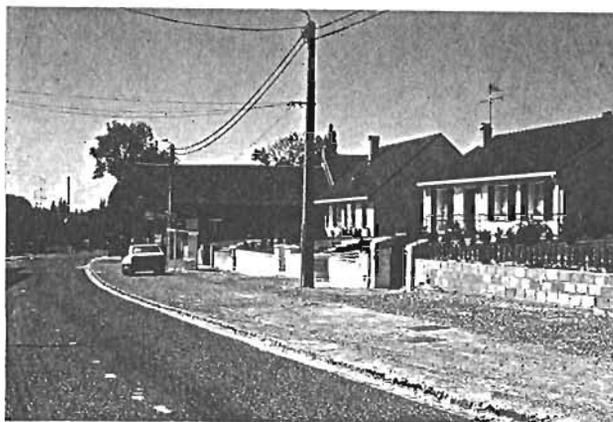
LA RUE DU 8 MAI

Elle a été tracée de la création d'un lotissement dont elle assure uniquement la desserte.

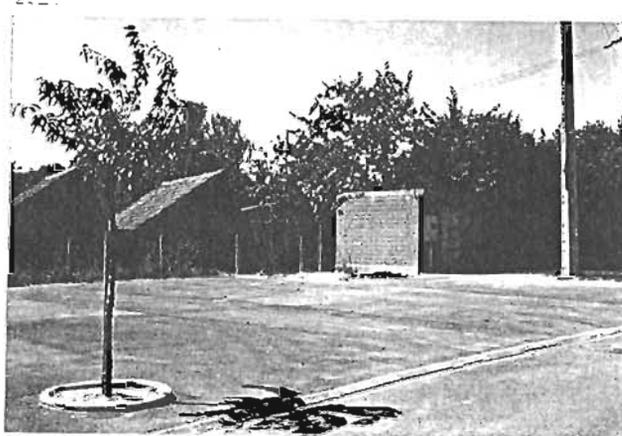
Cette fonction n'explique pas le caractère essentiellement minéral de son traitement. Une plantation plus généreuse de l'espace devrait être réalisée pour mettre le lotissement dans un véritable écrin de verdure. L'aménagement d'une aire de jeux (mini terrain de basket par exemple) peut aussi être envisagée afin de donner un caractère plus convivial aux espaces publics dans ce secteur.



Rue de Boussières



Rue de Boussières



Rue du 8 mai

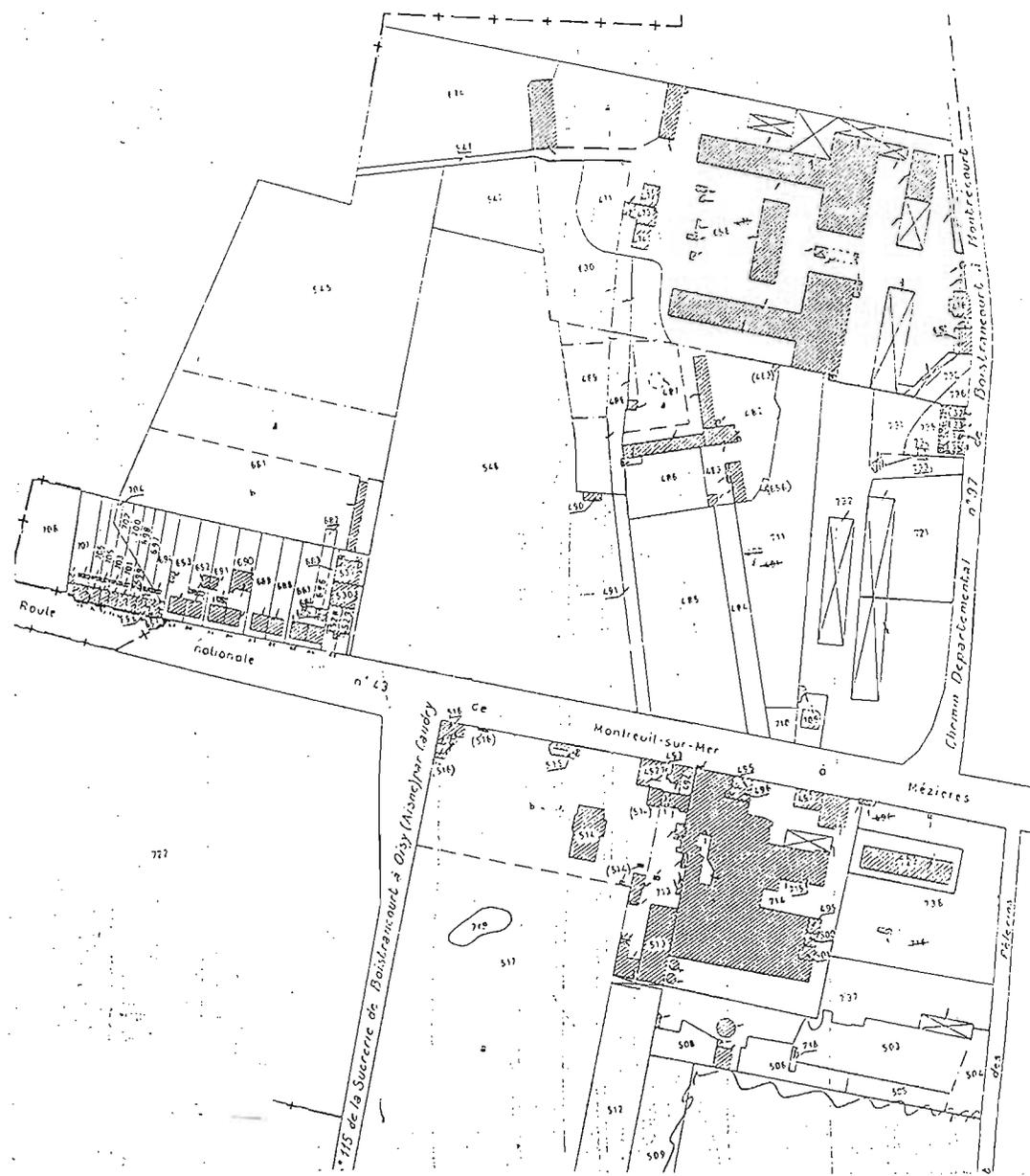
Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur ces trois sites permettra à la Municipalité de compléter rapidement ses actions en faveur du cadre de vie dans le centre de la commune et aux abords du cimetière et de la chapelle.

LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE BOISTRANCOURT PAR LA N. 43

Les parcs entourant la ferme et le château de Boistrancourt crée une séquence végétale sur le parcours de la nationale.

Cette rupture pourrait être enrichie par la plantation des trottoirs, en particulier face aux maisons et aux entreprises.

Une esquisse chiffrée donnera les bases d'une étude plus fine à mener lorsque l'opportunité de travaux sur la nationale se présentera.



Echelle 1/5000

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

Petites maisons de tisserands, lotissements, fermes... constituent autant de types architecturaux aux caractères propres qu'il faut savoir apprécier et mettre en valeur car le cadre de vie, c'est aussi l'environnement créé par chaque habitation, la pente de sa toiture, la couleur de ses menuiseries, le matériau de sa façade...

Pour que les habitants prennent conscience du rôle qu'ils jouent dans le cadre de vie de la commune, une sensibilisation à leur patrimoine, accompagnée de conseils pratiques pour l'améliorer leur sont nécessaires. Un cahier de recommandations architecturales et paysagères peut donc être conçu en fonction des éléments suivants :

Cible visée : la population carniéroise

Objets :

- sensibiliser au patrimoine architectural et paysager de la commune
- donner des conseils pratiques pour valoriser ce patrimoine

Thèmes :

- clôtures (voir détail ci-dessous)
- percements de baies
- extensions
- couleurs et matériaux de façade
- fleurissement

Document à remettre :

Cahier 21 x 29,7 d'une quarantaine de pages environ, divisible en plusieurs feuillets pouvant être intégrés dans le bulletin municipal au fur et à mesure de l'avancement général de l'étude.

